

PROGRAMME SYNDIC

SPÉCIALISTE EN ÉCO-RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EN COPROPRIÉTÉ



INTERVENANTS

Marie-Hélène MARTIAL

MHM CONSULTANTS formations, Consultante formatrice spécialisée en copropriété, Ancienne directrice Juridique et directrice Copropriété

Frédéric LORIOT

Immo Tech Consultant et formateur Expert en gestion technique de patrimoine immobilier

Dominique KRENC

Expert certifié Bureau Veritas certification, Ingénieur Arts & Métiers (ENSAM)



OBJECTIFS

Donner les outils nécessaires à la conduite d'un projet d'éco rénovation d'une copropriété à travers un parcours s'articulant en 3 journées :

- acquérir les connaissances nécessaires à l'organisation de la gestion technique des immeubles
- être en capacité d'analyser une problématique technique et comprendre les travaux à réaliser
- Connaître les différents instruments de la décision d'une rénovation : cadre légal, diagnostic de performance énergétique, les audits énergétiques

NIVEAU & PUBLIC

Tout professionnel de l'immobilier connaissant et pratiquant le syndic de copropriété (responsables, gestionnaires, etc.)

Pré-requis : avoir une bonne connaissance de la gestion d'un immeuble en copropriété, si possible avec une connaissance des travaux.

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 3 jours (consécutifs ou non)

Moyens pédagogiques : cas pratiques, études de textes réglementaires, supports de formation, Quizz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : video projecteur, paperboard

Effectif maximum : 20

FRAIS D'INTENDANCE

150,00 € TTC pour les 3 jours (reste à charge du participant)

Formation financée par le programme	
EXPERTISE RÉNOVATION COPROPRIÉTÉ PRO-FOR-07	MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



MÉTHODOLOGIE DE GESTION DES DONNÉES TECHNIQUES DE L'IMMEUBLE

Cette journée de formation permet d'acquérir les connaissances nécessaires à l'organisation de la gestion technique des immeubles. Il est traité et pris en compte tous les aspects de la maintenance préventive et curative.

A l'issu de cette journée, les gestionnaires sont en capacité de mettre en œuvre un véritable carnet de bord de gestion, avec pour principal objectif d'acquérir une méthode de travail et de connaissance technique à valeur ajoutée, et respecter ainsi la réglementation en vigueur.

ANALYSE DU CONTEXTE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA COPROPRIÉTÉ

- Présentation du contexte général : Rappel du rôle et des objectifs du gestionnaire technique.
- Définition de la politique d'entretien et de maintenance des immeubles.
- Présentation du processus de gestion technique : Entretien courant, maintenance préventive et curative.
- Le contrat d'entretien à intéressement pour des économies d'énergie.
- Le contrat avec obligation de résultat.

NOTIONS TECHNIQUES DE BASE

- Compréhension du vieillissement des bâtiments : Profils de vieillissement des ouvrages et des équipements.
- Références normatives et typologie de maintenance.

MÉTHODE D'ORGANISATION

- Formalisation des référentiels techniques d'immeubles.
- Développement du carnet d'identité et de santé des ouvrages et des équipements.
- Gestion du plan pluriannuel de maintenance sur 10 ans et d'amélioration des performances énergétiques.

GESTION DES DONNÉES TECHNIQUES

- Spécification générale de la base de données de gestion technique.
- Principe d'établissement et organisation des référentiels techniques de l'immeuble.
- Processus et procédures de gestion des réclamations techniques, états des lieux et interventions programmables de maintenance.



TECHNOLOGIE ET APPROCHE PATHOLOGIQUE DU BÂTIMENT

A l'issue de cette formation, au moyen de la connaissance technique acquise, les participants seront en capacité d'analyser une problématique technique et de comprendre ainsi les travaux nécessaires à engager pour des réparations mineures comme importantes.

Dans le cadre d'une transaction immobilière, comprendre préalablement la situation technique permettra de mieux apprécier la valeur réelle du bien immobilier et de mener ainsi une bonne négociation.

APPRÉCIATION DU NIVEAU QUALITATIF DU BIEN IMMOBILIER

- Présentation des typologies d'immeubles de logements en France métropolitaine.
- Durabilité et critères de vieillissement des ouvrages.

DESCRIPTION TECHNOLOGIQUE - SITUATION PATHOLOGIQUE COURANTE

- Description des techniques de construction et matériaux mis en œuvre.
- Identification des désordres et des dégradations les plus couramment rencontrés.

- Application de solutions de traitement de l'humidité.
- Méthode d'identification des causes des désordres structurels.
- Description de l'étude de sol et présentation de la reprise en sous œuvre.

Périmètre technique étudié :

- Les fondations et les structures porteuses.
- Le clos et le couvert

TYPOLOGIE ET MODE DE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

Périmètre technique étudié :

- Le chauffage et production ECS.
- La ventilation mécanique.
- Les pompes à chaleur.
- L'aérovoltaique.

ÉCHANGES COLLECTIFS - CAS PRATIQUES

- Les travaux d'amélioration courants.
- Les investissements nécessaires.



LES DIFFÉRENTS INSTRUMENTS DE LA DÉCISION

DES CONVENTIONS INTERNATIONALES AUX « GRENELLE »

- Rio, Kyoto, les grands sommets internationaux du développement durable
- L'application française : Grenelle I, une loi-cadre pour réduire la consommation énergétique
- Grenelle II : loi portant Engagement National pour l'Environnement
- Les DPE - location/vente/collectifs
- L'état du parc immobilier et les objectifs à atteindre, bâtiments existants et futurs BBC

LE DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE (L 134-1 CCH)

- La réglementation relative aux diagnostiqueurs
- Les immeubles concernés
- Décret d'application du 3 décembre 2012 pour les copropriétés
- Contenu et validité

L'AUDIT RÉGLEMENTAIRE

- L'audit énergétique
- La prise de décision
- Compétence de l'auditeur
- Quelles informations fournir à l'auditeur ? Art R 134-16

L'AUDIT GLOBAL DTG : ÉNERGÉTIQUE, ARCHITECTURAL

- Définition légale du DTG par la loi ALUR et son Décret d'application
- Qui peut faire un DTG ?
- Un outil pour dégager la responsabilité des syndics !
- Complémentarité avec les autres outils de gestion de la loi ALUR
- Fiche synthétique
- Carnet d'entretien numérique
- Plan pluriannuel de travaux
- Plan d'économies d'énergie
- Fonds de travaux

LE COMPARATIVE AVANTAGES / INCONVÉNIENTS DES DIFFÉRENTS TYPES D'AUDITS

- Recadrage du DTG avec la rénovation énergétique de la copropriété
- Comment faire passer un plan pluriannuel en suite du DTG
- Recadrage du DTG avec les audits globaux d'immeubles facultatifs de l'ADEME et de l'APC (« Audit global partagé » AGP)



Inscription via
le bulletin sur la page 3

BULLETIN D'INSCRIPTION FILIERE DE QUALIFICATION



Merci de remplir ce formulaire sous format informatique, ce PDF est modifiable et enregistrable

Cette inscription n'est définitive que si elle est accompagnée de son règlement.
Toute absence non signifiée par lettre recommandée AR, 10 jours avant le début du stage, sera due.

Réf formation : Dates de formation :/...../.....

Intitulé de formation:

Formation financée par le programme **EXPERTISE RENOVATION COPROPRIETE**

Frais d'intendance : **150 € TTC** Chèque à faire à l'ordre de **ESI BE**



Lieu de formation :

ESI BE – 20ter rue de Bezons – 92400 COURBEVOIE

A retourner à l'adresse suivante :

ESI BE – 20ter rue de Bezons – 92400 COURBEVOIE – A l'attention de Nawel NIERFEIX – nnierfeix@fnaim.fr – 01.71.06.30.28

Nom du participant :

Prénom :

Sexe* : F / M..... Date de naissance : CSP :

Niveau scolaire : Type de contrat * :

Email du participant :

N° de portable (en cas de changement de dernière minute) :

Statut salarié : Statut non salarié : DNS (DIRIGEANT NON SALARIE) :

Si statut non salarié adresse postale personnelle, il n'est pas nécessaire de remplir la partie Agence

N° :

Rue :

CP :Ville :

Agence :

Effectif salarié de l'agence :N° adhérent ou Référence client :

N°SIREN :

Adresse :

Code postal :Ville :

Tel : E-mail :

Date, Signature et Cachet de L'Entreprise

- CSP (catégories socio-professionnelles) : Signaler à quelle CSP appartient le salarié parmi la liste proposée :

1. Ouvriers non qualifiés (ONQ) ; 2. Ouvriers qualifiés (OQ) ; 3. Employés (EMP) ; 4. Techniciens / Agents de maîtrise (TAM) ; 5. Ingénieurs et cadres (CAD) ; 6. Dirigeants salariés (DS) ; 7. Dirigeants non salariés, exclus de la prise en charge par AGEFOS PME (DNS)

- Sexe* : H – F

- Type de contrat* :1. CDD ; 2.CDI ; 3.Contract de professionnalisation ; 4.Contract d'apprentissage ; 5.CUI (Contrat unique d'insertion) ; 6.EA (Emploi d'avenir)